

S.C.P. DUALE – LIGNEY - MADAR -
Avocats
4, rue O'Quin
64000 PAU
Tél. : 05.59.27.20.17
Fax. : 05.59.27.03.37

CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

CREANCIER POURSUIVANT

DEBITEUR SAISI :

S.A CREDIT FONCIER DE FRANCE

Monsieur XX

La SCP DUALE-LIGNEY-MADAR
Avocat

Adresse des biens vendus :

Lotissement les Berges des Moulins
12 rue de la Saligue 64510 NARCASTET

Dépôt au Greffe :

Mise à Prix :

92.000 €

(QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS)

Audience d'orientation :

Audience d'adjudication :

Vendredi 17 mai 2019 à 9 H 00

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles seront adjugés à l'audience des ventes du Tribunal de Grande Instance de PAU (64000) siégeant au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur,

Aux requête, poursuites et diligences de

La Société **CREDIT FONCIER DE FRANCE** S.A au capital de 1 331 400 718,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 542 029 848, dont le siège social est 19 rue des Capucines à PARIS (75001) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège

Ayant pour Avocat, **la SCP DUALE-LIGNEY-MADAR**, Avocat au Barreau de Pau, demeurant 4, rue O'Quin 64000 PAU, lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES

EN VERTU

D'un acte authentique reçu au ministère de Maître Jean-Michel LATOUR notaire Associé à PAU (64) le 21 mars 2012, contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Monsieur X

- Une première somme d'un montant de 8.000 € au titre d'un prêt à TAUX ZERO PLUS PLUS 64 remboursable sur une durée 144 mois moyennant un intérêt de 0% l'an
- Une deuxième somme de 59.400 € au titre d'un prêt à TAUX ZERO PLUS remboursable sur une durée de 144 mois moyennant un intérêt de 0% l'an
- Une troisième somme de 180847 € au titre d'un prêt FONCIER LIBERTE Remboursable sur 360 mois après préfinancement de 24 mois moyennant un intérêt de 4,35% l'an

Le poursuivant, sus dénommé et domicilié, a, suivant acte de Maître LARTIGAU Huissier de Justice, titulaire d'un office d'Huissier de Justice en résidence à PAU (64000), 9 rue d'Orléans en date du 07/02/2019, régulièrement publié le 15/03/2019 au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de PAU, volume 2019 S n°17, délivré commandement

A

Monsieur X

Mademoiselle X

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir, ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié

a) Prêt à TAUX ZERO PLUS PLUS de 8.000 € :

Décompte crédit 4514490 - LOURO au 18/09/2018			
	Variation	Solde débiteur	Principal
Capital restant dû au 15/09/2018			3 721,88 €
Solde débiteur au 15/09/2018		299,53 €	
Créance exigible au 15/09/2018		0,00 €	4 021,41 €
Report au 15/09/2018		0,00 €	4 021,41 €
Frais de procédure	Pour mémoire		
Report au 18/09/2018	0,00 €	0,00 €	4 021,41 €
CRÉANCE EXIGIBLE AU 18/09/2018			4 021,41 €
<small>(sous réserve d'imputation des intérêts postérieurs et des cotisations d'assurance)</small>			

Les intérêts de chaque période mensuelle sont calculés au taux du prêt de 0,00% sur la base du solde principal de la période précédente.

b) Prêt à TAUX ZERO PLUS de 59.400 € :

Décompte crédit 4514491 - LOURO au 18/09/2018			
	Variation	Soiée débiteur	Principal
Capital restant dû au 15/09/2018			36 712,50 €
Solde débiteur au 15/09/2018		2 695,31 €	
Créance exigible au 15/09/2018		0,00 €	39 407,81 €
Report au 15/09/2018		0,00 €	39 407,81 €
Frais de procédure	Pour mémoire		
Report au 18/09/2018	0,00 €	0,00 €	39 407,81 €
CRÉANCE EXIGIBLE AU 18/09/2018			39 407,81 €
(sous réserve d'imputation des intérêts postérieurs et des cotisations d'assurance)			

Les intérêts de chaque période mensuelle sont calculés au taux du prêt de 0,00% sur la base du solde principal de la période précédente.

c) Prêt FONCIER LIBERTE de 180.847 € :

Décompte crédit 2615487 - LOURO au 18/09/2018			
	Variation	Soiée débiteur	Principal
Capital restant dû au 15/09/2018			199 329,64 €
Solde débiteur au 15/09/2018		6 267,13 €	
Créance exigible au 15/09/2018		0,00 €	205 596,77 €
Indemnité d'exigibilité 7,00% calculée sur la base de 205 596,77€ = 14 391,77 € (pour mémoire)			
Report au 15/09/2018		0,00 €	205 596,77 €
Versements de la période	0,00 €		
Intérêts au 18/09/2018 (calculés sur le principal de la période précédente)	74,53 €		
Cotisation d'assurance	98,00 €		
Report au 18/09/2018	172,53 €	172,53 €	205 596,77 €
Indemnité d'exigibilité 7,00%	14 391,77 €		
Frais de procédure	Pour mémoire		
Report au 18/09/2018	14 391,77 €	14 564,30 €	205 596,77 €
CRÉANCE EXIGIBLE AU 18/09/2018			220 161,07 €
(sous réserve d'imputation des intérêts postérieurs et des cotisations d'assurance)			

Les Intérêts de chaque période mensuelle sont calculés au taux du prêt de 4,35% sur la base du solde principal de la période précédente.

- Intérêts et frais jusqu'à parfaite règlement MEMOIRE

Soit la somme de **263.590,29 Euros SAUF MEMOIRE (compte arrêté au 18/09/2018)**, montant de la créance totale due en principal, intérêts et accessoires.

- Outre les intérêts au taux 4,35 % calculés sur un capital de 205.596,77 € à compter du 18/09/2018

Outre le **coût du commandement** et tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus. notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

Ledit commandement contenant en outre toutes les énonciations prescrites par l'article R 321-3 du Code des procédures civiles d'exécution, et notamment qu'à défaut de paiement desdites sommes dans le délai, le commandement dont s'agit sera publié sur les registres du 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de PAU pour valoir, à partir de cette publication, saisie des biens et droits immobiliers ci-après désignés.

Les débiteurs vendeurs n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de PAU le 15 mars 2019 volume 2019S n° 17.

L'assignation à comparaître aux débiteurs a été délivrée pour l'audience d'orientation du 17 mai 2018 à 9 H 00.

DESIGNATION

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement de payer, mais également du procès-verbal descriptif établi par huissier de justice chargé de la signification du commandement, ci-dessous intégralement reproduit .

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

CADASTRE

Une maison d'habitation située 12 rue de la Saligue, Lotissement les Berges des Moulins sur la commune de NARCASTET (64510), cadastrée dite commune :

SECTION	NUMERO	ADRESSE	CONTENANCE
AB	0094	12 rue de la Saligue	0ha 06a 74ca

SERVITUDES DE DROIT PUBLIC

Le certificat d'urbanisme d'information et le certificat délivré par la Commune est ci-dessous intégralement reproduit